

## AUDIENCE PUBLIQUE

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

### PROJET DE PARC EOLIEN DE LA MADAWASKA A DEGELIS ET SAINT-JEAN-DE-LA-LANDE

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) donne avis que le mandat d'audience publique sur le projet ci-dessus mentionné débutera le 24 février 2025.

La première partie de l'audience vise à permettre au public et à la commission d'enquête de cerner tous les aspects du projet en vue de la deuxième partie de l'audience.

La deuxième partie permettra à la commission d'entendre les personnes qui auront déposé un mémoire ou qui désirent faire connaître de vive voix leur opinion sur le projet.

#### 1<sup>re</sup> partie :

les séances débuteront le 25 février 2025 à 19 h. D'autres séances pourraient s'ajouter au besoin dès le lendemain, en après-midi, puis en soirée. Les participants et participantes pourront poser leurs questions en salle ou à distance.

#### 2<sup>e</sup> partie :

les séances débuteront le 25 mars 2025 à 19 h. D'autres séances pourraient s'ajouter au besoin dès le lendemain, en après-midi, puis en soirée. Les participants et participantes pourront s'y inscrire dès le 26 février. Ils auront la possibilité de résumer leur mémoire ou de s'exprimer verbalement en salle ou à distance.

#### Coordonnées de l'audience :

Aréna & Centre communautaire de Dégelis  
Salle Charles-Guérrette  
515, rue de la Briquette, Dégelis (Québec)

Le registre des évaluations environnementales, sous la responsabilité du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, rend accessibles, en format électronique, les documents relatifs au projet en examen à l'adresse [ree.environnement.gouv.qc.ca](http://ree.environnement.gouv.qc.ca). Ces documents sont également disponibles en version imprimée dans le centre de consultation et dans le centre de documentation du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement mentionnés ci-dessous.

Bibliothèque municipale de Dégelis  
384, avenue Principale  
Dégelis (Québec) G5T 2G3  
Téléphone : 418 853-2380

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)  
140, Grande Allée Est, bureau 650  
Québec (Québec) G1R 5N6  
Téléphone : 1 800 463-4732 ou 418 643-7447

Les documents qui s'ajouteront au cours de l'audience publique pourront être consultés dans le site Web du BAPE à l'adresse [bape.gouv.qc.ca](http://bape.gouv.qc.ca), et en version imprimée seulement au centre de documentation du BAPE à Québec.

Des renseignements peuvent également être obtenus auprès de Mathieu Giroux au 581 925-0663, ou, sans frais, au 1 800 463-4732, ou par courriel à l'adresse [eolien.madawaska@bape.gouv.qc.ca](mailto:eolien.madawaska@bape.gouv.qc.ca).

Le secrétaire du BAPE  
René Beaudet

Québec 

# 388

# AV8

## Projet de parc éolien de la Madawaska à Dégelis et Saint-Jean-de-la-Lande

6211-24-093



PHOTO: ARCHIVES, LYDIA BARNABÉ-ROY

PAR LYDIA BARNABÉ-ROY >  
Initiative de journalisme local

**À la suite d'une lettre anonyme visant le maire envoyée par la poste à l'ensemble de la population, Saint-Simon-de-Rimouski serre la vis concernant les comportements tolérés aux séances du conseil. Une décision prise à contrecœur par Denis Marcoux, mais qui est nécessaire pour le bon fonctionnement de la Municipalité, selon lui.**

L' élu en a fait l'annonce par l'émission d'un communiqué spécial le 28 janvier. Après la réception de la lettre qui dénigrait l'un de ses textes écrits dans le journal municipal, il a souhaité rétablir les faits et a pris les actions nécessaires pour éviter le plus possible les mauvais comportements lors des séances du conseil.

Contacté par Info Dimanche, M. Marcoux a souligné que lors des deux dernières réunions publiques, des citoyens ont nui au bon déroulement de la rencontre. À partir de maintenant, le maire va se prévaloir du règlement municipal qui lui permet d'accorder des pénalités allant de 150 à 1 000 \$ à un habitant pour une première offense. Dans le cas d'une récidive, les amendes sont doublées.

«J'ai ça dans mon arsenal, en plus de la possibilité d'expulser des gens ou d'ajourner la réunion, ajoute Denis Marcoux. C'est à contrecœur que je le fais. Je n'aime pas ça faire ça».

Il soutient qu'un groupe de citoyens fait du harcèlement depuis un bon moment, et qu'il s'est même créé une page Facebook à cet effet. «Je vis avec. Je respecte la liberté d'expression, même si elle est mal utilisée», indique le maire. De son côté, il est prêt à s'asseoir et à discuter avec quiconque le désire. «Qu'on procède de cette façon, je trouve ça déloyal et je trouve ça un peu malicieux. C'est plus nuisible au fonctionnement municipal qu'autre chose», croit-il.

Il soutient que dans les dernières années, beaucoup de travail a été effectué à Saint-Simon-de-Rimouski pour régulariser la situation de la Municipalité. Des projets ont aussi été développés. Le maire s'implique également auprès de projets de la MRC. «On n'est pas élu pour se faire traîner dans le caniveau et se faire salir», clame-t-il.

Il trouve dommage que peu de soutien soit offert aux élus municipaux pour résoudre des problèmes de harcèlement citoyen. «Si je reste, c'est parce que je suis obstiné. Si on m'agresse, je ne me couche pas», martèle le maire. Il mentionne toutefois que ce ne sont pas tous les élus qui peuvent faire face à de tels problèmes, et qu'ils sont souvent démunis dans ces situations. «Ce n'est pas encourageant pour rester en politique municipale», confie-t-il.

Pour la suite, M. Marcoux poursuivra son mandat, puisque «beaucoup de monde compte sur lui». Il est toutefois en réflexion à savoir s'il se représentera aux prochaines élections.